

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 02.11.2017

Numéro de version 2

Révision: 02.11.2017

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit
- Nom du produit Bakit PU-P Komp. A
- 1.2 Utilisations identifiées
pertinentes de la substance ou de
la préparation et utilisations
déconseillées aucune
- Secteur d'utilisation SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration,
éducation, spectacle, services, artisans)
- Catégorie du produit PC1 Adhésifs, produits d'étanchéité
- Emploi de la substance / de la
préparation Colle
Résine de polyuréthane
- 1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité
- Producteur/fournisseur : Kiesel Schweiz Beratungs- und Vertriebs-GmbH
Neustrasse 7
CH-8273 Triboltingen

Tel. 076 - 5 69 00 55
- Service chargé des
renseignements : Tel./Fax: 044/9405110
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence: Centre Suisse d'Information Toxicologique
("Centre Tox Suisse")
Freiestrasse 16
CH-8023 Zurich

Tel.: 145 (24H)

Tél. 0442 51 51 51 (du lundi au vendredi de 8h00 à 16.00 heures)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou de la préparation
- Classification selon le règlement
(CE) n° 1272/2008 Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.
- 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement
(CE) n° 1272/2008 néant
- Pictogrammes de danger néant
- Mention d'avertissement néant
- Mentions de danger néant
- 2.3 Autres dangers Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme persistante,
bioaccumulable ou toxiques (PBT)
est. Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme très
persistante ni très bioaccumulable (vPvB)
est considéré (si non mentionné dans la section 3).
- Résultats des évaluations PBT et vPvB
- PBT: Non applicable.

(suite page 2)

CH/FR

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 02.11.2017

Numéro de version 2

Révision: 02.11.2017

Nom du produit Bakit PU-P Komp. A

· vPvB:

Non applicable.

(suite de la page 1)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- 3.2 Préparations
- Description : Mélange d'ingrédients répertoriés sans addition de matière dangereuse.
- Composants contribuant aux dangers: néant
- Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- 4.1 Description des premiers secours
- Indications générales : Aucune mesure particulière n'est requise.
- après inhalation : inhaler abondamment de l'air frais et, pour des raisons de sécurité, consulter un médecin
- après contact avec la peau : En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
- après contact avec les yeux : Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes.
- après ingestion : Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 Moyens d'extinction
- Moyens d'extinction: Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.
- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
- 5.3 Conseils aux pompiers
- Equipement spécial de sécurité : Appareil de protection respiratoire indépendant de l'air ambiant et combinaison de protection contre les produits chimiques. Ne pas respirer de gaz d'explosion et d'incendie.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Non nécessaire.
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement: Aucune mesure particulière n'est requise.
- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Avec des produits absorbants (sable, sable de silice, acide fixant, fixant universel).
- 6.4 Référence à d'autres rubriques Aucune substance dangereuse n'est dégagée.

(suite page 3)

CH/FR

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 02.11.2017

Numéro de version 2

Révision: 02.11.2017

Nom du produit Bakit PU-P Komp. A

(suite de la page 2)

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : *Aucune mesure particulière n'est requise.*
- Préventions contre les incendies et les explosions: *Aucune mesure particulière n'est requise.*
- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- Stockage : *A protéger de l'eau.*
- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : *A protéger de l'eau.*
- Indications concernant le stockage commun : *non nécessaire*
- Autres indications sur les conditions de stockage : *néant*
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) : *Pas d'autres informations importantes disponibles.*

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques : *Sans autre indication, voir point 7.*
- 8.1 Paramètres de contrôle
- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :
- Indications complémentaires : *Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.*
- 8.2 Contrôles de l'exposition
- Equipement de protection individuel :
- Mesures générales de protection et d'hygiène : *Oter les vêtements sales et humides.*
- Protection respiratoire : *non nécessaire.*
- Protection des mains : *recommandée*
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
- Matériau des gants : *Gants en caoutchouc*
- Temps de pénétration du matériau des gants : *Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.*
- Protection des yeux : *Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.*

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
- Aspect:
- Forme : *liquide*
- Couleur : *beige clair*

(suite page 4)

CH/FR

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 02.11.2017

Numéro de version 2

Révision: 02.11.2017

Nom du produit Bakit PU-P Komp. A

(suite de la page 3)

• Odeur :	caractéristique
• Seuil olfactif:	Non déterminé.
• valeur du pH:	Non déterminé.
• Modification d'état	
Point de fusion :	non déterminé
Point d'ébullition :	351 °C
• Point d'éclair :	255 °C
• Inflammabilité (solide, gazeux) :	Non applicable.
• Température d'inflammation :	450 °C
• Température de décomposition :	Non déterminé.
• Auto-inflammabilité :	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
• Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
• Limites d'explosivité :	
inférieure :	Non déterminé.
supérieure :	Non déterminé.
• Pression de vapeur :	Non déterminé.
• Densité à 20 °C:	1,7 g/cm ³
• Densité relative.	Non déterminé.
• Densité de vapeur:	Non déterminé.
• Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.
• Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :	peu soluble
• Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Non déterminé.
• Viscosité :	
dynamique :	Non déterminé.
cinématique :	Non déterminé.
• Teneur en solvants :	
solvants organiques	0,0 %
• 9.2 Autres informations	Les données physiques sont des valeurs moyennes.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

• 10.1 Réactivité	Pas d'autres informations importantes disponibles.
• 10.3 Possibilité de réactions dangereuses	Aucune réaction dangereuse connue
• 10.4 Conditions à éviter	Pas d'autres informations importantes disponibles.
• 10.5 Matières incompatibles:	Pas d'autres informations importantes disponibles.
• 10.6 Produits de décomposition dangereux:	aucun connu

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

• 11.1 Informations sur les effets toxicologiques	
• Toxicité aiguë :	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
• Effet primaire d'irritation :	
• de la peau :	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
• des yeux :	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 02.11.2017

Numéro de version 2

Révision: 02.11.2017

Nom du produit Bakit PU-P Komp. A

(suite de la page 4)

- **Sensibilisation :** *Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.*
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagenicité sur les cellules germinales** *Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.*
- **Cancérogénicité** *Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.*
- **Toxicité pour la reproduction** *Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.*
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique** *Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.*
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée** *Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.*
- **Danger par aspiration** *Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.*

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique :** *Pas d'autres informations importantes disponibles.*
- **12.2 Persistance et dégradabilité** *Pas d'autres informations importantes disponibles.*
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** *Pas d'autres informations importantes disponibles.*
- **12.4 Mobilité dans le sol** *Pas d'autres informations importantes disponibles.*
- **Autres indications écologiques :**
- **Indications générales :** *Classe de danger pour l'eau 1 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 1): peu polluant
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.*
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** *Non applicable.*
- **vPvB:** *Non applicable.*
- **12.6 Autres effets néfastes** *Pas d'autres informations importantes disponibles.*

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation :** *évacuation selon les dispositions en vigueur*
- **Emballages non nettoyés :**
- **Recommandation :** *Evacuation conformément aux prescriptions légales.*

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- **14.1 Numéro ONU**
- **ADR, ADN, IMDG, IATA** *néant*
- **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**
- **ADR, ADN, IMDG, IATA** *néant*
- **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**
- **ADR, ADN, IMDG, IATA**
- **Classe** *néant*

(suite page 6)

CH/FR

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 02.11.2017

Numéro de version 2

Révision: 02.11.2017

Nom du produit **Bakit PU-P Komp. A**

(suite de la page 5)

• 14.4 Groupe d'emballage • ADR, IMDG, IATA	néant
• 14.5 Dangers pour l'environnement: • Polluant marin :	Non
• 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
• 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
• Indications complémentaires de transport :	Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.
• "Règlement type" de l'ONU:	néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- Directive 2012/18/UE
- Substances dangereuses désignées
 - ANNEXE I *Aucun des composants n'est compris.*
- Prescriptions nationales :
- Classement des liquides pouvant polluer les eaux: *classe B (Classification propre)*
- VOC (CE) *0,00 %*
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: *Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.*

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces renseignements ne décrivent que les exigences de sécurité du produit/ des produits et s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances. Ils ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrits au sens des règlements de garantie légaux. Veuillez s'il vous plaît prendre les conditions de livraison de la respective feuille d'instructions.

- Service établissant la fiche technique : *Services sécurité de travail et protection de l'environnement*
- Acronymes et abréviations: *ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative*
- Remarque *Ces données se basent sur des connaissances acquises à ce jour, mais ne garantissent pas les propriétés du produit et ne représentent aucun aspect contractuel. L'utilisation, la transformation du produit sont de la responsabilité de l'utilisateur.*

CH/FR

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 02.11.2017

Numéro de version 41

Révision: 02.11.2017

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit
- Nom du produit Okamul PU Komp.B
- 1.2 Utilisations identifiées
pertinentes de la substance ou de
la préparation et utilisations
déconseillées *Ne pas utiliser pour les projections / pulvérisation.*
- Secteur d'utilisation *SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)*
- Emploi de la substance / de la
préparation *Durcisseur*
- 1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité
- Producteur/fournisseur : *Kiesel Schweiz Beratungs- und Vertriebs-GmbH
Neustrasse 7
CH-8273 Triboltingen

Tel. 076 - 5 69 00 55*
- Service chargé des
renseignements : *Tel./Fax: 044/9405110*
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence: *Centre Suisse d'Information Toxicologique
("Centre Tox Suisse")
Freiestrasse 16
CH-8023 Zurich

Tel.: 145 (24H)

Tél. 0442 51 51 51 (du lundi au vendredi de 8h00 à 16.00 heures)*

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou de la préparation
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS08 danger pour la santé

Resp. Sens. 1 H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Carc. 2 H351 Susceptible de provoquer le cancer.

STOT RE 2 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.



GHS07

Acute Tox. 4 H312 Nocif par contact cutané.

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

(suite page 2)

CH/FR

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 02.11.2017

Numéro de version 41

Révision: 02.11.2017

Nom du produit Okamul PU Komp.B

(suite de la page 1)

- 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008
- Pictogrammes de danger

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.



GHS07 GHS08

- Mention d'avertissement

Danger

- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:
- Mentions de danger

Diphenylmethandiisocyanat, Isomeren und Homologen 80-100%

H312 Nocif par contact cutané.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

- Conseils de prudence

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P281 Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

P285 Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P342+P311 En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

- Indications complémentaires:

Réservé aux utilisateurs professionnels

EUH204 Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

- 2.3 Autres dangers

Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxiques (PBT)

est. Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB)

est considéré (si non mentionné dans la section 3).

- Résultats des évaluations PBT et vPvB

• PBT: Non applicable.

• vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- 3.2 Préparations

- Composants contribuant aux dangers:

Diphenylmethandiisocyanat, Isomeren und Homologen 80-100%

50-100%

Resp. Sens. 1, H334; Carc. 2, H351; STOT RE 2, H373

Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 02.11.2017

Numéro de version 41

Révision: 02.11.2017

Nom du produit Okamul PU Komp.B

- (suite de la page 2)
- **Indications complémentaires :** Voir également les indications sous "8 Limite d'exposition et équipement"
Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

* RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des premiers secours**
- **Indications générales :** Keine
- **après inhalation :** rester tranquille, à l'air frais, alerter un médecin. Les symptômes peuvent en effet apparaître tardivement.
inhaler beaucoup d'air frais
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- **après contact avec la peau :** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- **après contact avec les yeux :** Immédiatement, rincer soigneusement les paupières affectées pendant 15 minutes à l'eau, consulter un oculiste.
- **après ingestion :** Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires** Pas d'autres informations importantes disponibles.

* RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:** Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation** Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité :** Appareil de protection respiratoire indépendant de l'air ambiant et combinaison de protection contre les produits chimiques. Ne pas respirer de gaz d'explosion et d'incendie.

* RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Assure une ventilation adéquate.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** Avec des produits absorbants (sable, sable de silice, acide fixant, fixant universel).
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques** Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

(suite page 4)

CH/FR

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 02.11.2017

Numéro de version 41

Révision: 02.11.2017

Nom du produit Okamul PU Komp.B

(suite de la page 3)

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
 - Ne pas pas laisser le récipient ouvert.
 - Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
 - Ouvrir et manipuler les réservoirs avec précaution.
 - Eviter le dégagement d'aérosols.
- Préventions contre les incendies et les explosions:
 - Tenir des appareils de protection respiratoire.
- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- Stockage :
- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :
 - Aucune exigence particulière.
- Indications concernant le stockage commun :
 - non nécessaire
- Autres indications sur les conditions de stockage :
 - Tenir les emballages hermétiquement fermés
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
 - Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :
 - Sans autre indication, voir point 7.
- 8.1 Paramètres de contrôle
- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

Diphenylmethandiisocyanat, Isomeren und Homologen 80-100%	
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 0,02 mg/m ³ Valeur à long terme: 0,02 mg/m ³ SB;als Gesamt-NCO gemessen
- Indications complémentaires :
 - Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- 8.2 Contrôles de l'exposition
- Equipement de protection individuel :
- Mesures générales de protection et d'hygiène :
 - Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser
 - Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.
 - Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
 - Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée.
 - Conserver à part les vêtements de protection.
 - Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau
- Protection respiratoire :
 - En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
- Protection des mains :
 - Gants de protection.

(suite page 5)

CH/FR

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 02.11.2017

Numéro de version 41

Révision: 02.11.2017

Nom du produit Okamul PU Komp.B

(suite de la page 4)

- Matériau des gants *Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.*
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
Caoutchouc nitrile
Caoutchouc fluoré (Viton)
- Temps de pénétration du matériau des gants *Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.*
- Protection des yeux : *Lunettes de protection hermétiques.*

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

• 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

• Aspect:

Forme : liquide

Couleur : brun

• Odeur : terreux, légèrement moisi

• Seuil olfactif: Non déterminé.

• valeur du pH: n.a.

• Modification d'état

Point de fusion : 41 °C

Point d'ébullition : >200 °C ((DIN))

• Point d'éclair : > 100 °C ((DIN))

• Inflammabilité (solide, gazeux) : Non applicable.

• Température d'inflammation : 400 °C ((DIN))

• Température de décomposition : Non déterminé.

• Auto-inflammabilité : Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

• Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

• Limites d'explosivité :

inférieure : Non déterminé.

supérieure : Non déterminé.

• Pression de vapeur à 25 °C: 0,0002 hPa ((DIN))

• Densité à 20 °C: 1,275 g/cm³

• Densité relative. Non déterminé.

• Densité de vapeur: Non déterminé.

• Vitesse d'évaporation. Non déterminé.

• Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau : peu soluble

• Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Non déterminé.

• Viscosité :

dynamique à 20 °C: 220 mPas

cinématique : Non déterminé.

• 9.2 Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

• 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

• 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue

(suite page 6)

CH/FR

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 02.11.2017

Numéro de version 41

Révision: 02.11.2017

Nom du produit Okamul PU Komp.B

(suite de la page 5)

- 10.4 Conditions à éviter *Pas d'autres informations importantes disponibles.*
- 10.5 Matières incompatibles: *Pas d'autres informations importantes disponibles.*
- 10.6 Produits de décomposition dangereux: *aucun connu*

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- Toxicité aiguë : *Nocif par contact cutané.*
- Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

<i>Diphenylmethandiisocyanat, Isomeren und Homologen 80-100%</i>		
Oral	LD50	>10.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>10.000 mg/kg (rab)
Inhalatoire	LC50/4 h	0,493 mg/l (rat)
- Effet primaire d'irritation :
 - de la peau : *Provoque une irritation cutanée.*
 - des yeux : *Provoque une sévère irritation des yeux.*
- Sensibilisation : *Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Peut provoquer une allergie cutanée.*
- Toxicité subaiguë à chronique : *Ce produit est irritant et sensibilisant par inhalation.*
- Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
- Mutagénicité sur les cellules germinales *Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.*
- Cancérogénicité *Susceptible de provoquer le cancer.*
- Toxicité pour la reproduction *Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.*
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique *Peut irriter les voies respiratoires.*
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée *Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.*
- Danger par aspiration *Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.*

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- 12.1 Toxicité
- Toxicité aquatique :

<i>Diphenylmethandiisocyanat, Isomeren und Homologen 80-100%</i>	
EC50(3h)	≥1.000 mg/l (Belebtschlamm Bakterien)
LC 50 (96h)	>1.000 mg/l (Zebrabärbling)
	>1.000 mg/l (Akute Fischtoxizität (Zebrafisch))
- 12.2 Persistance et dégradabilité *Pas d'autres informations importantes disponibles.*
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation *Pas d'autres informations importantes disponibles.*
- 12.4 Mobilité dans le sol *Pas d'autres informations importantes disponibles.*
- Autres indications écologiques :
- Indications générales : *Classe de danger pour l'eau 1 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 1): peu polluant
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.*
- 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
- PBT: *Non applicable.*
- vPvB: *Non applicable.*

(suite page 7)

CH/FR

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 02.11.2017

Numéro de version 41

Révision: 02.11.2017

Nom du produit Okamul PU Komp.B

• 12.6 Autres effets néfastes

Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite de la page 6)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

• 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Doit être soumis à un traitement spécial, par exemple élimination dans une installation de combustion appropriée, en tenant compte des prescriptions des autorités et administrations locales.

• Recommandation :

évacuation selon les dispositions en vigueur

• Catalogue européen des déchets

08 04 10 déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09

• Emballages non nettoyés :

• Recommandation :

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

• 14.1 Numéro ONU

• ADR, ADN, IMDG, IATA

néant

• 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

• ADR, ADN, IMDG, IATA

néant

• 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

• ADR, ADN, IMDG, IATA

• Classe

néant

• 14.4 Groupe d'emballage

• ADR, IMDG, IATA

néant

• 14.5 Dangers pour l'environnement:

• Polluant marin :

Non

• 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

• 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

• Indications complémentaires de transport :

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

• "Règlement type" de l'ONU:

néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

• 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement

• RÈGLEMENT (CE) N°

1907/2006 ANNEXE XVII

Conditions de limitation: 3

• Prescriptions nationales :

• Classement des liquides pouvant polluer les eaux:

classe B (Classification propre)

• 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces renseignements ne décrivent que les exigences de sécurité du produit/ des produits et s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances. Ils ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits

(suite page 8)

CH/FR

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 02.11.2017

Numéro de version 41

Révision: 02.11.2017

Nom du produit Okamul PU Komp.B

(suite de la page 7)

décris au sens des règlements de garantie légaux. Veuillez s'il vous plaît prendre les conditions de livraison de la respective feuille d'instructions.

• **Phrases importantes**

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

• **Service établissant la fiche technique :**

Services sécurité de travail et protection de l'environnement

• **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Resp. Sens. 1: Sensibilisation respiratoire – Catégorie 1

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Carc. 2: Cancérogénicité – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2

• *** Données modifiées par rapport à la version précédente**

• **Remarque**

Ces données se basent sur des connaissances acquises à ce jour, mais ne garantissent pas les propriétés du produit et ne représentent aucun aspect contractuel. L'utilisation, la transformation du produit sont de la responsabilité de l'utilisateur.

CH/FR